



Comptages de véhicules poids lourds au poste frontière de Rekkem en 2010

En 2010, le trafic poids lourds au poste frontière de Rekkem est en hausse de 4,4%. La Belgique garde la 1^{ère} place des pavillons représentés, avec 32% de part de marché, même si l'écart avec la France s'est resserré. Elle réalise en effet 31% du trafic. Viennent ensuite les Pays-Bas et la Pologne, avec des parts de marché de respectivement 10% et 6%.

La part de marché des pays de l'Europe des 15 marque un nouveau recul cette année au profit des derniers pays entrés dans l'Union européenne.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

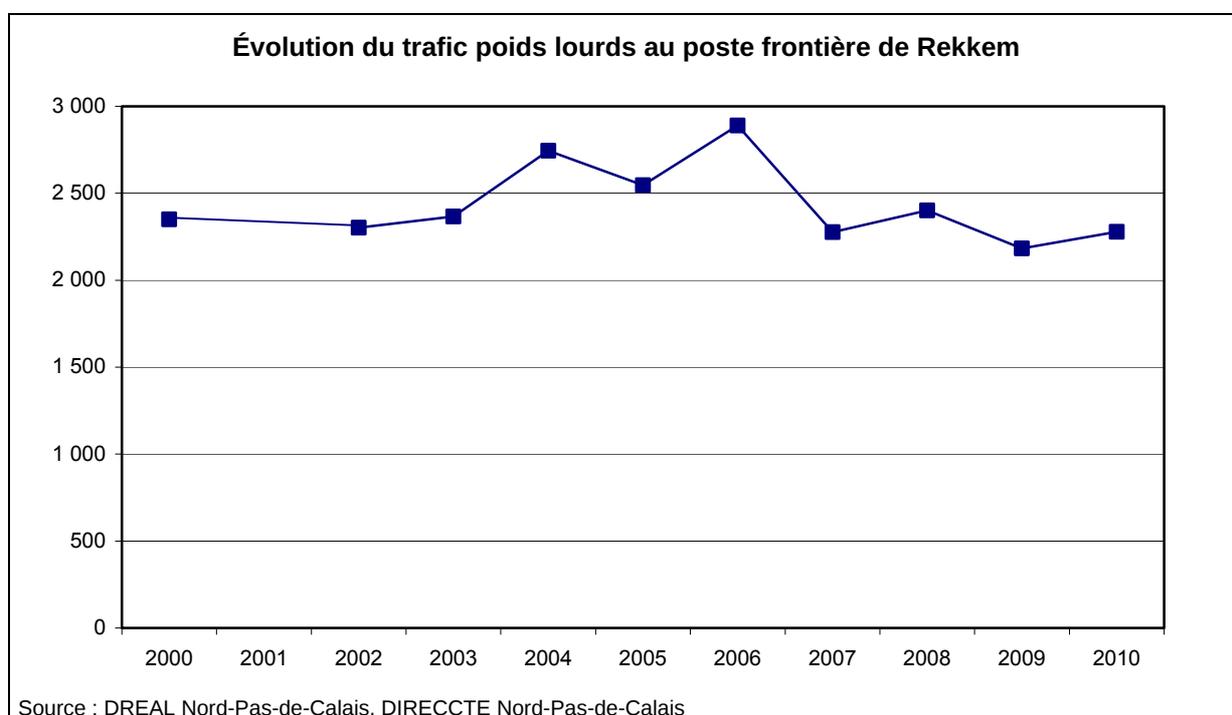
Présent
pour
l'avenir



En février 2010, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas-de-Calais a procédé à un nouveau comptage des véhicules poids lourds au poste frontière franco-belge de Rekkem, situé sur l'autoroute A22. En relevant la nationalité des poids lourds sur les tracteurs, il est ainsi possible d'estimer la répartition des trafics routiers de marchandises par pavillon.

Un trafic poids lourds en hausse de 4,4% en 2010

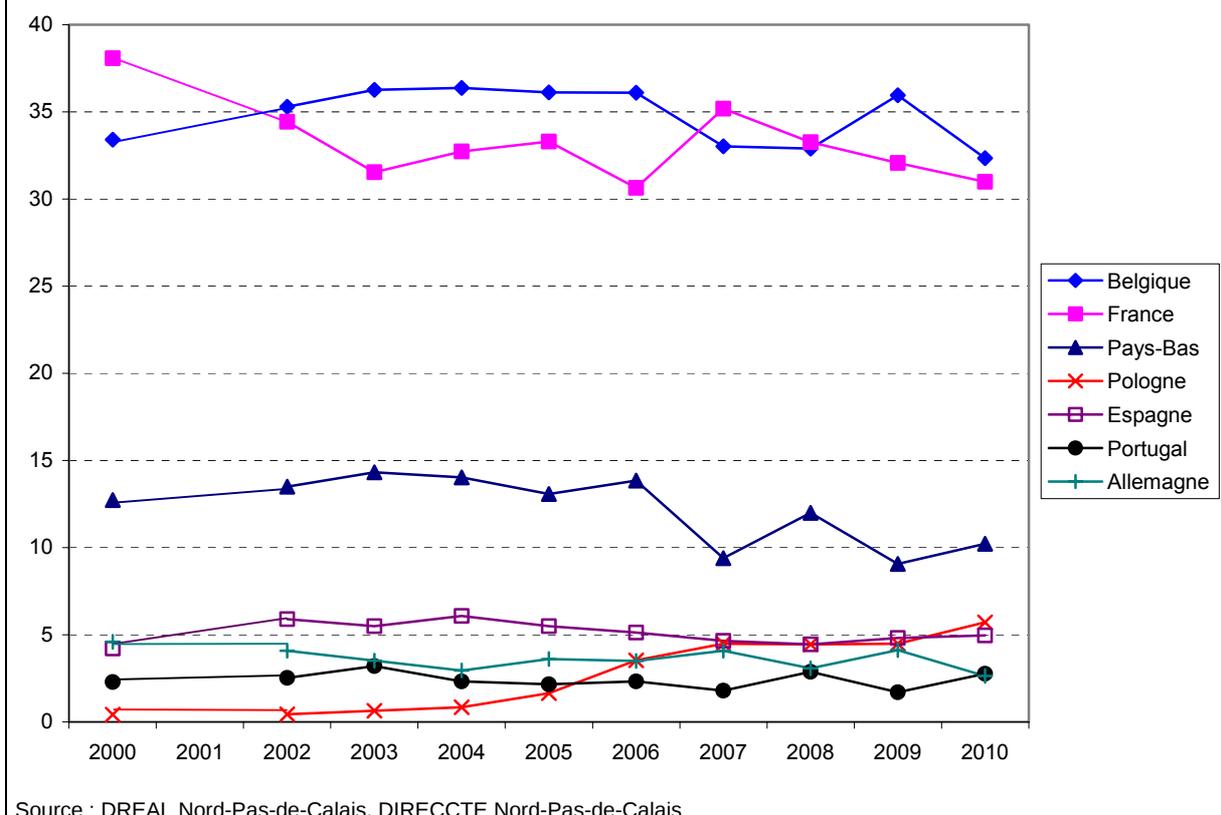
En 2010, le nombre total de poids lourds traversant la frontière franco-belge, au cours des deux demies-journées de comptage dans les deux sens de circulation, s'élève à 2 278 véhicules. Le nombre de poids lourds est ainsi en hausse de 4,4% par rapport à l'année précédente, avec une progression davantage marquée pour les entrées en France (+5,6%) que pour les sorties (+3,1%). Le trafic repart ainsi à la hausse, après la baisse de 9,1% enregistrée en 2009, au cœur de la crise économique.



La Belgique reste le premier pavillon en 2010

La Belgique et la France sont les premiers pavillons représentés à la frontière, avec respectivement 32,4% et 31,0% des parts de marchés en 2010. Si la Belgique reste en tête, l'écart de part de marché avec la France s'est réduit à 1,4 point, contre 3,9 points l'année précédente. En 2010, les Pays-Bas conservent la troisième place, avec 10,2% de parts de marché. Quant à la Pologne, elle gagne la quatrième place, à 5,7%, grâce à une progression de 1,2 point de sa part de marché. Avec l'Espagne (5,0%), le Portugal (2,8%) et l'Allemagne (2,6%), ces sept pays regroupent 90% des camions traversant la frontière lors des comptages. Les autres nationalités présentes sont au nombre de 23, et comptent chacune moins de 2% des parts de marché. La diversité des pavillons reste donc de mise en 2010, avec 30 pavillons représentés.

Évolution des parts de marché des principaux pavillons (en %)



La nouvelle immatriculation des véhicules

Depuis le 15 avril 2009, la France a mis en place un nouveau système d'immatriculation des véhicules. Un numéro d'immatriculation est désormais attribué définitivement à chaque véhicule, de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction. Le nouveau système d'immatriculation est en vigueur depuis le 15 avril 2009 pour les véhicules neufs et depuis le 15 juin 2009 pour les véhicules d'occasion.

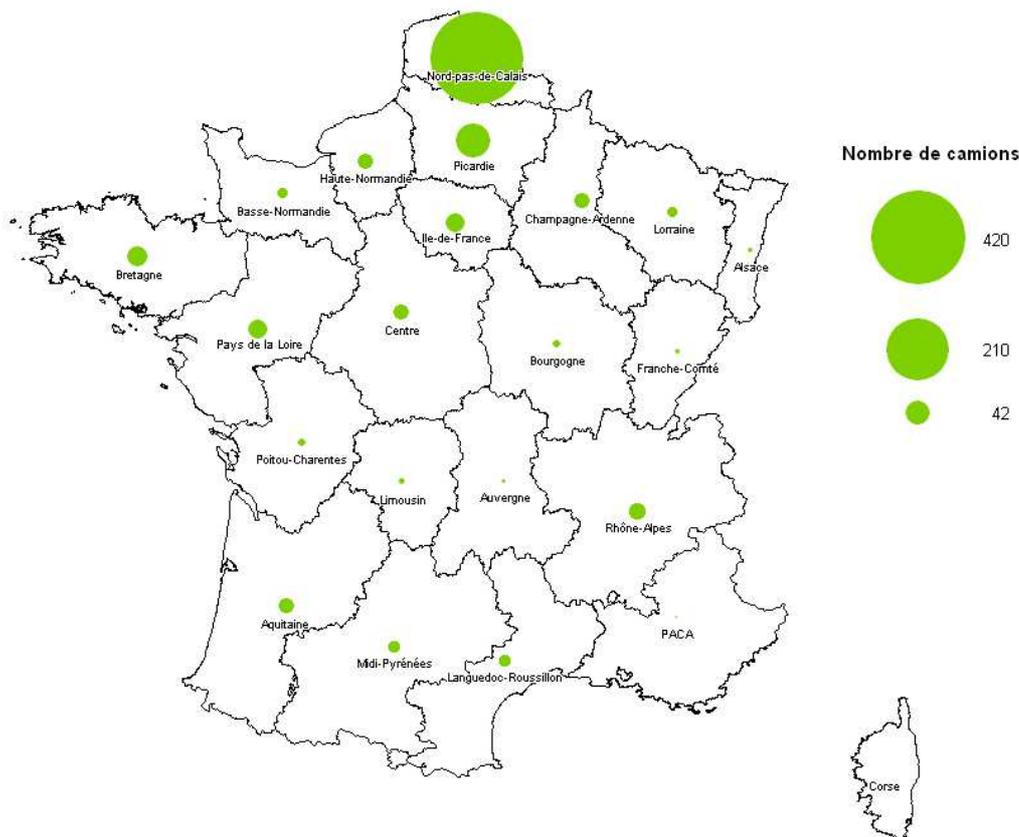
Le numéro, attribué chronologiquement dans une série nationale unique, est composé d'une série de 7 caractères formée de 2 lettres, 1 tiret, 3 chiffres, 1 tiret et 2 lettres : par exemple, AA – 123 – AA. La nouvelle plaque, avec des caractères noirs sur fond blanc, fait apparaître, sur sa partie droite et sur un fond bleu, un identifiant territorial comprenant un numéro de département au choix, surmonté du logo de la région dans laquelle est situé ce département. Cette référence locale n'a plus nécessairement de lien avec l'adresse du propriétaire.

Ce nouveau système pourrait donc impacter l'information sur le département d'immatriculation des poids lourds français comptabilisés à Rekkem. Toutefois, les nouvelles immatriculations sont encore très marginales (environ 2% des poids lourds français comptabilisés), et il est vraisemblable que pour des véhicules de transport de marchandises, l'indication du département, désormais au choix de l'entreprise, coïncide avec le département effectif d'immatriculation. Les résultats régionaux présentés dans cette étude restent donc de bonne qualité.

Près de six poids lourds français sur dix immatriculés dans la région

La plupart des poids lourds français traversant la frontière sur l'A22 est immatriculée en Nord-Pas-de-Calais. En 2010, la région représente en effet 58,2% de ces immatriculations, réparties pour 39,1% dans le département du Nord et 19,1% dans celui du Pas-de-Calais. La Picardie compte quant à elle 9,9% des immatriculations et les autres régions moins de 5%. Il s'agit notamment de la Bretagne (4,1%), de l'Île-de-France (3,4%), des Pays de la Loire (3,4%) et de Rhône-Alpes (3,0%).

Répartition des poids lourds français traversant la frontière à Rekkem en 2010 selon leur région d'immatriculation



Source : DREAL Nord-Pas-de-Calais

Nouveau recul des pavillons de la « vieille Europe » au profit des nouveaux entrants

Alors que les évolutions étaient peu marquées ces trois dernières années, 2010 marque un nouveau recul des pavillons de la « vieille Europe » au profit des nouveaux entrants européens. Les pays de l'ancienne Europe des 15 représentent en effet 86,6% des pavillons à la frontière, soit 4,1 points de moins qu'en 2009. Cette baisse est principalement le fait du recul du pavillon belge, avec -3,6 points entre 2009 et 2010. Les pavillons allemands et français éprouvent quant à eux une baisse de respectivement -1,5 point et -1,1 point. Ce recul n'est toutefois pas généralisé à l'ensemble des pays de l'ancienne Europe des 15, puisque les Pays-Bas et le Portugal voient leur part de marché progresser respectivement de +1,2 point et +1,1 point. Le recul des pavillons de l'Europe des 15 est entièrement compensé par la hausse de part de marché des nouveaux entrants : celle-ci est passée de 9,0% l'année précédente à 13,0% en 2010, soit une augmentation de 4,0 points, portée principalement par la Pologne et la Slovaquie (+1,2 point et +1,0 point de part de marché).

Entre 2000 et 2010, la part de trafic réalisée par des camions de l'Europe des 15 est ainsi passée de 98,7% à 86,6%, soit une baisse de 12,1 points en dix ans, contre une progression de 12,3 points de la part de marché des nouveaux entrants.

Évolution des parts de marché entre 2000 et 2010

	Parts de marché (en %)										Évolution 2000-2010 (en point de %)
	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
France	38,1	34,4	31,5	32,7	33,3	30,6	35,2	33,3	32,1	31,0	-7,1
Groupe des 4⁽¹⁾	88,4	89,1	87,6	89,2	88,0	85,7	82,3	82,6	81,9	78,5	-9,9
Groupe des 5⁽²⁾	93,0	93,2	91,1	92,2	91,6	89,2	86,3	85,7	86,0	81,2	-11,9
Europe des 27	99,4	99,5	99,3	99,1	99,3	99,8	99,4	99,5	99,7	99,6	0,2
<i>dont ancienne Europe des 15⁽³⁾</i>	98,7	98,5	97,9	97,3	96,3	94,1	91,0	90,8	90,7	86,6	-12,1
<i>dont nouveaux pays européens⁽⁴⁾</i>	0,7	1,0	1,4	1,8	3,1	5,7	8,5	8,7	9,0	13,0	12,3
Autres pays	0,6	0,5	0,7	0,9	0,7	0,2	0,6	0,5	0,3	0,4	-0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0

Note : Attention, il y a une rupture de série en 2007, due à la fermeture de la VRU à Lille pour le transit dans le sens Sud-Nord

(1) Groupe des 4 : France, Belgique, Pays-Bas, Espagne

(2) Groupe des 5 : France, Belgique, Pays-Bas, Espagne et Allemagne

(3) France, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Allemagne, Portugal, Italie, Luxembourg, Autriche, Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Finlande, Suède et Grèce

(4) Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, République Tchèque, Slovénie, Roumanie et Bulgarie

Source : DREAL Nord-Pas-de-Calais, DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais

Pour comprendre ces résultats

Source :

Les résultats présentés sont issus des comptages de poids lourds réalisés chaque année depuis 2002 par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord-Pas-de-Calais. Ces relevés ont lieu au poste frontière de Rekkem, situé sur l'autoroute A22, au mois de janvier ou février. À chaque fois, les comptages se déroulent sur deux jours (un mercredi et un vendredi de la même semaine) et aux mêmes heures (de 9h à 12h, 1h30 de comptage dans chaque sens). Les comptages de l'année 2000 ont été effectués au mois de mai. Aucun comptage n'a été réalisé en 2001.

Définitions :

Pavillon :

Le pavillon correspond à la nationalité d'immatriculation du camion ou du tracteur. Il ne s'agit pas forcément de la nationalité du transporteur, puisqu'une entreprise d'un pays donné peut également être présente à l'étranger sous forme de filiale par exemple. Cette internationalisation du transport existe parmi les groupes, mais touche également des entreprises de taille plus modeste, notamment les entreprises dans les zones frontalières où les avantages compétitifs des pays limitrophes sont importants.

Tracteur routier :

Véhicule routier automobile conçu, exclusivement ou principalement, pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement semi-remorques). Les tracteurs agricoles ne sont pas inclus dans cette catégorie.

Avertissements

Dans cette analyse, seuls ont été comptabilisés des véhicules ; il n'est donc pas question de quantités de marchandises transportées ou de conducteurs.

De plus, les comptages ne sont effectués que sur deux demi-journées et ne sont donc pas représentatifs de ce que sont les trafics annuels. Ils permettent avant tout de dégager une évolution locale sur plusieurs années et sont dépendants d'éventuels événements ponctuels et locaux au moment des comptages.

Il faut par ailleurs porter une attention toute particulière à la nouvelle réglementation de circulation en transit dans la métropole lilloise, entrée en vigueur en 2007. Pour des raisons de sécurité, il a en effet été décidé d'interdire depuis l'A1 dans le sens Sud-Nord le transit poids lourd de l'agglomération lilloise sur les RN356 et RN227. Cette interdiction s'applique aux camions venant de l'autoroute A1 au sud de Faches-Thumesnil, se dirigeant vers la Belgique et n'ayant aucun lieu de chargement ou déchargement avant la frontière. Cette mesure a eu pour conséquence une diminution notable des trafics comptabilisés dans le sens Sud-Nord en 2007 et a probablement impacté depuis la répartition des trafics par pavillon.

Pour en savoir plus

- 📖 Comptages de véhicules poids lourds au poste frontière de Rekkem en 2009 – DREAL Nord-Pas-de-Calais, Juin 2009
- 📖 La crise avive la concurrence dans le transport routier de marchandises sur le marché français en 2008 – CGDD/SOeS – Le point sur n°38, décembre 2009
- 📖 Transports routiers de marchandises sous pavillon français en 2008 – CGDD/SOeS – Chiffres et statistiques n°38, Juin 2009

- @ Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (Service Observation et Statistiques)
- @ Site de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas-de-Calais : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Nord – Pas-de-Calais
Service Connaissance et Évaluation – Division Applications statistiques
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 LILLE CEDEX
Secrétariat : 03 20 31 07 28 – Télécopie : 03 20 31 28 02
Mél : das.sce.dreal-nord-pdc@developpement-durable.gouv.fr
Site Internet : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

DREAL Nord – Pas de Calais

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr